

| | |
|---|---|
| République Française Département de l'Aisne Arrondissement de Soissons | DELIBERATION COMITE SYNDICAL Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois ***** Séance du vendredi 15 septembre 2023 |
|---|---|

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre à 14 heures 30 minutes, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du GrandSoissons, sous la présidence de Monsieur Alain CREMONT, Président du PETR du Soissonnais et du Valois, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le vendredi 8 septembre 2023.

| Titulaires en exercice | Présents | Représentés | Votants |
|------------------------|----------|-------------|---------|
| 25 | 18 | 1 | 19 |

Convocation en date du : vendredi 8 septembre 2023

Présents : Jean-Pascal Berson, Marcel Bombart, Franck Briffaut, Alain Colpart (suppléant de Thierry Routier), Alain Crémont, Gilles Davalan, Alexandre De Montesquiou, Yveline Delval, Alex Desumeur, Patrick Dufour, Marie-Claude Lainé (suppléante de François Rampelberg), Loïc Lalys, Céline Lefrère, Philippe Montaron, Hervé Muzart, Ginette Platrier, Nicolas Reberot, Pascal Tordeux

Procuration : Dominique Bonnaud à Alain Crémont

Excusés : Arnaud Battefort, Dominique Bonnaud, Marina Carette, Christian Deulceux, Olivier Engrand, Jean-Luc Nicolas, Séverine Pelletier, François Rampelberg, Thierry Routier, Jean-Luc Samier

Ginette Platrier a été élue secrétaire de séance

| | |
|--|-------------------------------|
| Rapport N°27-2023 | Délibération n°27-2023 |
| MODIFICATION FICHE DE POSTE CHARGÉ(E) DE MISSION COORDINATION ET ADMINISTRATION | |

Le Comité Syndical

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-24, 332-25 et 332-26 ;
Considérant qu'il est nécessaire d'intégrer les missions de gestionnaire du programme LEADER aux missions de la chargée de mission coordination et administration du PETR afin de répondre aux exigences de ce programme, sous réserve de validation de la candidature du PETR.

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

DECIDE

La modification de la fiche de poste de la chargée de mission coordination et administration, intégrant les missions de gestion administrative et financière du programme LEADER, selon l'annexe jointe.

LE BUREAU A PRIS ACTE DES ORIENTATIONS PROPOSEES

Après délibération, le Comité Syndical approuve cette délibération

Vote : 19 pour

| POUR | CONTRE | ABSTENTION | REFUS DE VOTE |
|------|--------|------------|---------------|
| 19 | 0 | 0 | 0 |

Pour extrait conforme au registre des délibérations*

Le Président



Alain CREMONI



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le// 2023

Transmission le/...../ 2023

Certifié exécutoire le ...// 2023

